



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Françoise COBIGO, M. Denis LE TEXIER, Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC, M. Ernest LE JOSSEC, M. Éric POSSEMÉ, Mme Valérie PERRIGAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Caroline KLEIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse EVEN.
M. Joseph LE GUENIC donne pouvoir à Mme Valérie PERRIGAUD.
Mme Monique LE BRETON donne pouvoir à M. Denis LE TEXIER
Mme Véronique FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Julien GAINCHE,
M. Christophe LE TUTOUR

M. Denis LE TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation des procès-verbaux du 02 juillet 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////

Délibération 55-2020 : Zonage des zones humides.

VU la délibération n°70-2019 en date du 05 décembre 2019,
VU les préconisations du SAGE Blavet concernant certaines zones,

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une délibération avait été prise en décembre dernier modifiant les prescriptions établit. Un certain nombre de remarques avaient été transmises au SAGE Blavet.

Suite à cela, le SAGE Blavet a confirmé les positions de la commune, il convient de prendre acte, et de demander au PLUI de se conformer à ces modifications

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de la confirmation.

CONSERVE un droit de réserve concernant la parcelle ZS10 et le projet de création d'une plate-forme de compostage.

TRANSMET les informations à Pontivy Communauté afin d'intégrer les modifications au PLUI et à ces nouveaux zonages.

////////////////////////////////////
Délibération 56-2020 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du lotissement le Clos des Forges

Monsieur le Maire informe du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 2 lots séparés lancée le 12 juin 2020 pour l'aménagement du lotissement le Clos des Forges.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 juillet 2020 pour l'analyse des offres des 13 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation (à savoir 50% pour le prix et 50% pour le délai de livraison), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot n°1 : Terrassements – voirie – espaces verts	78 992.50€ HT	EIFFAGE
Lot n°2 : Réseaux eaux pluviales – eaux usées – eau potable	87 639.10€ HT	EUROVIA
Total HT	166 631.60€ HT	

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre les avis de la CAO pour les 2 lots pour lesquels les entreprises ont été identifiées comme les plus avantageuses économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'ATTRIBUER les 2 lots de l'appel d'offres relatif à l'aménagement du lotissement le Clos des Forges conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur MARIIVAIN présente aux membres présents plusieurs points :

A) Rapport d'activité centre d'accès au droit Nord Morbihan

Le centre d'accès au droit est géré par une association mise en place en juin 2012 suite à la réforme Daty retirant la présence de la justice en Centre-Bretagne (fermeture de Loudéac, Pontivy et Ploërmel). Pontivy Communauté avait accueilli Place Bisson et financé ce service régalié pour contrer ce désert judiciaire créé par un gouvernement.

Depuis septembre 2014, la chancellerie a complété le travail de l'association en finançant 80 % des 100 000 € des travaux nécessaires au retour d'une justice localisée à Pontivy connu sur le terme de la Maison de la Justice et du Droit. Depuis Pontivy Communauté assume les charges d'entretien et de gestion des locaux et le Ministère de la Justice finance le traitement des personnels affectées par le tribunal sur le site pontivien.

La fréquentation du Centre d'accès au droit est toujours en hausse avec 1555 entretiens sur Pontivy et lors des permanences proposées sur quelques communes du nord du Morbihan. Même si le droit du travail et les litiges locatifs représentent une part importante des sollicitations, la diversité des demandes et des orientations reflète la complexité de notre environnement. Ce service gratuit pour le public coûte entre 14 et 15000 € à Pontivy Communauté chaque année pour financer les frais de fonctionnement de l'association.

B) Aménagement de sécurité routière et de la rue Saint Vincent

Le cabinet mandaté en mars 2020 n'a pas donné suite. J'ai donc contacté l'entreprise SBEA pour travailler sur ces trois projets. Ce cabinet nous a déjà aidé pour le lotissement Koarheg, pour la rue Saint Eloi et l'aménagement de la place de l'Eglise. Nous avons reçu le devis le 23 juillet pour d'une part l'aménagement de la route de Noyal pour 4500 € et pour la rue Saint Vincent et l'aménagement de sécurité rue du Hent Don pour 3800 €. Une négociation est en cours.

Dans la foulée, j'ai sollicité le géomètre Le Breton pour une étude topographique pour la rue Saint Vincent. Nous avons reçu le devis le 16 juillet pour une somme de 841 € HT 1009 € TTC.

Nous avons besoin d'éléments pour présenter aux riverains concernés une approche technique et financière avant de soumettre ces projets au Conseil. Cela sert aussi de base aux demandes de subvention.

C) Plan pluriannuel d'investissement

Voir tableau

D) Commission de contrôle des listes électorales

La commission administrative chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existe plus au 1^{er} janvier 2019. Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué a posteriori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale.

A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire. Le maire, à sa demande ou à l'invitation de la commission, présente ses observations.

La commission dans les communes de moins de 1000 habitants est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;

- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les délégués sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Mme Laëtitia BRIZOUAL se propose pour continuer à siéger. Madame Valérie PERRIGAUD sera suppléante.

E) Action vers les jeunes

La commission en charge propose d'organiser un rendez-vous avec les jeunes en septembre pour écouter les propositions. La pédagogie mise en place sur le city-stade depuis peu nous donne déjà des indications comme la mise en place d'un pare-ballon sur un but.

F) Echange parcellaire Pellé

Une rencontre avec Messieurs Le Goudivès père et fils, organisée le 23 juillet, pour un projet photovoltaïque sur Pellé a dégagé des solutions pour corriger des erreurs cadastrales anciennes. La voie actuelle, en très mauvais état, n'est pas sur le domaine public. La proposition est de remédier à cette situation sur la base d'une prise en charge égale des frais de géomètre et de gérer le transfert de propriété par acte authentique du maire sur la base de 100 € d'un côté comme de l'autre.

Un point a été aussi effectué sur la gestion des eaux pluviales pour traiter correctement l'écoulement des eaux. Le travail du Syndicat de la Vallée du Blavet a fortement limité l'arrivée des eaux il y a quelques années mais il restait le traitement des flux de la voie actuelle.

G) Etude du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Vous avez à votre disposition trois dossiers papiers de la restitution des deux études de M Yannick Mahé du CAUE. Je vous adresse en complément le document PDF par courriel pour une lecture plus attentive.

H) Protocole sanitaire rentrée scolaire

Nous avons reçu le protocole sanitaire pour la prochaine rentrée scolaire. Les recommandations sont assez logiques. La commission devra préparer cette rentrée avec une réunion de travail dans la deuxième quinzaine d'Août.

I) Permis de construire salle polyvalente

Signature du permis le 27 juillet 2020. Appel d'offre à peaufiner deuxième quinzaine d'Août.

J) Marc le Roy

Suite à la rencontre avec Madame LE ROY concernant son fils, Marc, la famille demande à la commune et au CCAS de leur venir en aide. Ce soutien pourrait permettre à Madame de reprendre son activité professionnelle et d'entourer Marc en l'absence de ses parents. Cela leur apporterait une aide morale et physique.

Il s'agirait de faire intervenir des membres du CCAS, des volontaires et les agents du SAD sur la base du volontariat.

K) Logements BSH

Une présentation du projet a été effectué le lundi 27/07/2020 aux élus et est disponible pour consultation en mairie.

L) Sénatoriales de septembre 2020

Une réunion début septembre est à prévoir afin d'élire les délégués.

M) Volières association des chasseurs

Un accord sur le principe est donné, en attendant d'avoir plus de détail sur le projet de la part de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Joël MARIVAIN		Christophe LE TUTOUR	
Françoise COBIGO		Marie-Thérèse EVEN	
Denis LE TEXIER		Véronique FRANCHETEAU	
Joseph LE GUENIC		Philippe LANNIC	
Julien GAINCHE		Ernest LE JOSSEC	
Monique LE BRETON		Éric POSSÉMÉ	
Laëtitia BRIZOUAL		Valérie PERRIGAUD	
Caroline KLEIN			